

Inscription  
vers la 5<sup>e</sup>  
secondaire

2024-2025

Centre  
de services scolaire  
des Chênes

Québec 



École E

École **M** secondaire  
**JEANNE MANCE**




**ÉCOLE SECONDAIRE  
JEAN-RAIMBAULT**



**M A R I E • R I V I E R**  
*Ensemble vers la réussite*

# Qu'est-ce que l'inscription ?

L'inscription que nous faisons présentement se fait en fonction d'un classement provisoire vers la 5<sup>e</sup> secondaire.



La période d'inscription est du 12 au 29 février 2024.

Tu seras attribué à ton école de territoire ou à l'école actuelle si tu es dans un PP.

Tu devras y faire un choix de programme par priorité.

Tu pourras aussi signifier ton désir de faire le choix d'une autre école.

Traitement des  
demandes dans  
les différents  
programmes  
12 au 29 février  
2024

**Priorité 1 : élève qui était dans un programme particulier et qui poursuit dans le même programme**

**Priorité 2 : élève du territoire**

**Priorité 3 : élève qui fait un choix d'école, si l'organisation scolaire le permet**


**Priorité 4 : demande tardive (à compter du 1<sup>er</sup> mars), si l'organisation scolaire le permet**

**Élève déjà admis dans les programmes PEI ou Sport-Études qui poursuit dans son programme (des conditions d'admission spécifiques s'appliquent à ces deux programmes seulement)**

# Offre de services au secondaire

## Orientations 2024-2025

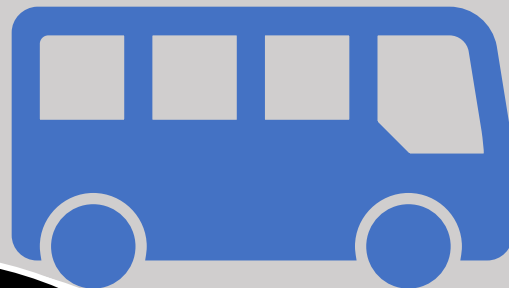


SITUATIONS	ACCEPTATION DANS L'ÉCOLE	TRANSPORT EN VILLE	TRANSPORT EN PÉRIPHÉRIE	INSCRIPTIONS
<p>Élève admis.e dans un programme spécialisé (FMS, FPT, CFER, CC, CPF, Francisation, Sprint, DES-DEP, Boomerang et Destination)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Oui, dans le respect des balises relatives à la distance de marche et des besoins de l'élève</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Oui</li> </ul> 	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sous la responsabilité des directions d'école</li> </ul>
<p>Élève fréquentant son école de territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurée selon les modalités de la politique d'admission</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Oui, dans le respect des balises relatives à la distance de marche</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Oui</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Période d'inscription du 12 au 29 février 2024</li> <li>L'élève aura à faire un choix de programme particulier</li> </ul>
<p>Élève PEI et SE de 1re à 5e secondaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pour les élèves de 2e à 5e secondaire, priorité à ceux.celles qui fréquentaient déjà ce programme (selon les critères d'admission, la capacité d'accueil de l'école et l'organisation scolaire)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Oui, dans le respect des balises relatives à la distance de marche</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Oui</li> <li>Les modalités d'organisation du transport pourraient être différentes de ce qui existe actuellement</li> <li>Exemple : points d'embarquement moins nombreux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Pour les élèves de 6e année vers 1re secondaire : période d'admission du 4 au 15 décembre 2023</b></li> <li>Pour les élèves de la 2e à la 5e secondaire déjà inscrits.es, le programme est reconduit automatiquement</li> <li>Pour toutes nouvelles demandes d'inscription provenant d'élèves de 2e à 5e secondaire, elles seront traitées lors de la période d'inscription du 12 au 29 février 2024</li> </ul>
<p>Élève qui sera en 4e ou 5e secondaire en 2024-2025 et qui fréquentait un programme particulier en 2023-2024 (clause de protection)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Priorité aux élèves qui fréquentaient déjà des programmes particuliers (selon la capacité d'accueil de l'école et l'organisation scolaire)</li> <li>Note : Pour les places restantes, les élèves du territoire seront privilégiés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Non garanti, mais priorisé en place de courtoisie avec une réponse rapide</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Oui</li> <li>Les modalités d'organisation du transport pourraient être différentes de ce qui existe actuellement</li> <li>Exemple : points d'embarquement moins nombreux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Du 4 au 15 décembre 2023, envoi d'un sondage aux élèves qui seront en 4e et 5e secondaire en 2024-2025, afin de valider leur désir de poursuivre leur parcours dans le même programme</li> <li>Ceux et celles qui souhaitent poursuivre, leur programme sera reconduit automatiquement</li> </ul>
<p>Élève qui sera en 2e et 3e secondaire en 2024-2025 en choix d'école dans les programmes uniques existants en 2023-2024 : Art dramatique / Langues / Hockey / Danse / Musique / Multi-Sports-DLTA</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Priorité 1 aux élèves du territoire</li> <li>Priorité 2 aux élèves qui fréquentaient déjà ce programme, dans les limites de la capacité d'accueil de l'école et de l'organisation scolaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Non garanti à confirmer au plus tard le 20 septembre en place de courtoisie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Non garanti, à confirmer au plus tard le 20 septembre en place de courtoisie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Période d'inscription du 12 au 29 février 2024</li> <li>Inscription à l'école de territoire (choix de programme à faire)</li> <li>Possibilité de demande de choix d'école</li> </ul>
<p>Élève en choix d'école pour les autres programmes</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Priorité 1 aux élèves du territoire (assurée selon les modalités de la politique d'admission)</li> <li>Priorité 2 aux élèves en choix d'école selon la capacité d'accueil de l'école et de l'organisation scolaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Non garanti à confirmer au plus tard le 20 septembre en place de courtoisie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Non garanti à confirmer au plus tard le 20 septembre en place de courtoisie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Période d'inscription du 12 au 29 février 2024</li> <li>Inscription à l'école de territoire (choix de programme à faire)</li> <li>Possibilité de demande de choix d'école</li> </ul>

Note : Pour plus d'information, veuillez vous référer à la politique d'admission et d'inscription qui sera adoptée en décembre 2023.



À compter de l'année scolaire 2024-2025, voici les modalités de transport qui s'appliquent :



# Transport scolaire

Tu es un élève dans un programme spécialisé (FMS, FPT, CFER, CC, Francisation, Sprint, DES-DEP, Boomerang et Destination)

Tu es un élève qui fréquente son école de territoire

Tu es un élève déjà en PEI ou S-É qui poursuit son programme

Tu es un élève de 5e secondaire qui poursuit dans son programme particulier et qui habite en périphérie de Drummondville (clause de protection)

Tu as droit à un transport scolaire à partir de ton adresse principale

Tu es un élève de 5e secondaire qui poursuit dans son programme particulier (clause de protection) et qui habite en ville (clause de protection)

**Le transport est non garanti. Tu dois faire une demande de place de courtoisie à compter du 12 février. Une réponse te sera adressée au printemps 2024. Des frais s'appliquent.**

Tu es un élève en choix d'école qui ne fréquente pas son école de territoire

**Le transport est non garanti. Tu dois faire une demande de place de courtoisie à compter du 12 février. Une réponse te sera adressée au plus tard le 20 septembre. Des frais s'appliquent.**

Tu as besoin d'un transport à partir d'une 2<sup>e</sup> adresse :

**Le transport est non garanti. Tu dois faire une demande de 2<sup>e</sup> adresse à compter du 12 février. Une réponse te sera adressée au plus tard le 20 septembre. Des frais s'appliquent pour la demande.**

# Normes de promotion

Règle générale, l'élève de la 4<sup>e</sup> secondaire poursuit ses apprentissages en 5<sup>e</sup> secondaire s'il **réussit 3 matières sur 4** parmi les suivantes : histoire du Québec et du Canada, français (langue d'enseignement), anglais (langue seconde) et science (SCT ou STE).

**\*Le relevé des apprentissages du MEQ fait état des résultats officiels obtenus par l'élève en 4<sup>e</sup> secondaire.**

## En cas d'échec :

- L'élève ayant subi un échec dans l'une de ces disciplines se voit obligé de reprendre ce cours, ne lui garantissant plus la poursuite dans son programme. Une reprise d'année peut également être envisagée selon les matières en échec.

**\*Au PEI ou en Sport-études certaines conditions supplémentaires s'appliquent selon les politiques relatives à ces programmes.**

**Le classement est révisé à la fin de l'année et à la suite des cours d'été.**



## Différents parcours s'offrent à toi

Nous t'encourageons fortement à poursuivre ta scolarisation afin d'obtenir ton D.E.S.. L'objectif est maintenant si près!

Par contre, tu dois savoir que d'autres possibilités s'offrent maintenant à toi : plusieurs D.E.P. ainsi que le programme **D.E.S./D.E.P.** Informe-toi si tu penses qu'un de ces parcours est la route qui te convient.

# De quoi ai-je besoin pour mon DES ?

## Réponse :

### Cours obligatoires

Matières	Niveau
Français	5 <sup>e</sup> sec.
Anglais	5 <sup>e</sup> sec.
CCQ ou Éducation phys.	5 <sup>e</sup> sec.
Mathématiques	4 <sup>e</sup> sec.
Sciences et technologies	4 <sup>e</sup> sec.
Histoire	4 <sup>e</sup> sec.
Arts (musique/arts plastiques/danse)	4 <sup>e</sup> sec.

### Unités



























- En plus des cours de base, tu dois obtenir des unités:
- **54 unités de 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire dont au moins 20 de 5<sup>e</sup> secondaire**

**Pour obtenir des unités, tu dois réussir tes matières.**



# Programmes particuliers

[Site web CSS](#)

École E	École La Poudrière	École Jeanne-Mance	École Jean-Raimbault	École Marie-Rivier	
<b>Programmes existants, mis à jour et maintenus</b>					
<b>École en construction</b>	 Programme Théâtre et médias de communication (TMC)	 Programme Arts visuels (PAV)	 Programme Danse	 Programme Multi-Sports-DLTA	
	 Programme LCI   Langues et culture internationale	 PEI	 Programme GARAF	 Programme Sciences	
	 Programme Santé active	 Programme Hockey	 Programme Musique	 Programme Sport-études	
				 Programme Santé active	
<b>Nouveaux programmes offerts (en évolution)</b>					
Programme Genie de l'environnement     Programme Santé active	Programme Eco - Art et technologies     Programme Culture, sciences humaines et multimedias	<b>Programme Action techno-Sciences</b>    <b>Programme Arts+</b>  	<b>Programme Sciences+</b>   Programme de théâtre et technologies   Programme Santé active	Programme Santé active    Programme RenversArt   Programme d'introduction à la programmation et à la conception de jeux video	<b>Programme Arts plastiques</b>    <b>Programme en sports électroniques</b>  

# Choix de cours

Écoles	Fiches de choix de cours
École E	<a href="#">Secondaire 5</a>
Jeanne-Mance	<a href="#">Secondaire 5</a>
Jean-Raimbault	<a href="#">Secondaire 5 - Profil régulier</a> <a href="#">Secondaire 5 - Profil enrichi</a>
La Poudrière	<a href="#">Secondaire 5</a>
Marie-Rivier	<a href="#">Secondaire 5</a>

# Séquences de mathématiques

Séquences en MATHÉMATIQUE 5 <sup>e</sup> secondaire		
Formation régulière	Formations enrichies	
Culture, société et technique (CST) Toutes les écoles	Technico-sciences (TS) Jean-Raimbault Marie-Rivier La Poudrière	Sciences naturelles (SN) Jean-Raimbault Jeanne-Mance École E
Pont		
	Les écoles n'offrant la possibilité de poursuivre dans leur séquence actuelle offriront un pont permettant de pallier les apprentissages préalables.	